

conséquences pour le Canada ? », un thème qui va marquer la réflexion canadienne des prochaines années.

*
* *

Le professeur Albert Legault, autrefois à l'Université Laval, mais maintenant à l'Université du Québec à Montréal, a dirigé le numéro spécial d'*Études internationales* de juin 2001 (vol. XXXII, n° 2) consacré aux *Relations civilo-militaires : transfert de normes et coopération démocratique*. Le texte d'introduction du professeur Legault constitue une excellente exposition des questions et des défis posés par l'interaction complexe entre civils et militaires. Les autres participants à cette publication traitent des relations civilo-militaires dans des contextes aussi diversifiés que la Corée du Sud, l'Europe de l'Est, les Amériques et le Vietnam. On remarquera en particulier la contribution du professeur Sokolsky du Collège militaire royal de Kingston sur l'impact de la coopération militaire des États-Unis dans la diffusion de nouvelles normes des relations civilo-militaires.

*
* *

La littérature scientifique de 2001 marque-t-elle la fin de l'intérêt canadien pour la sécurité humaine et pour une politique étrangère innovatrice ? Verra-t-on des sujets plus « durs » comme le terrorisme, la défense nationale ou le bouclier spatial, reprendre le dessus et dominer la réflexion des experts ? Présentement, on peut effectivement constater que les discussions de politique étrangère canadienne s'éloignent rapidement de l'angélisme. Cependant, on ne voit pas comment les décideurs canadiens pourraient abandonner complètement les références à la politique de sécurité humaine qu'ils ont prônée avec tant de conviction sur toutes les scènes du monde. La sécurité humaine continuera probablement à représenter dans les prochaines années, tant au niveau gouvernemental que pour la majorité des spécialistes, un concept complémentaire à celui de l'intérêt national.

PUBLICATIONS FRANÇAISES

PAR

JEAN-PAUL JOUBERT (*)

François Heisbourg et la Fondation pour la Recherche Stratégique, *Hyperterrorisme, la Nouvelle Guerre*, Odile Jacob, 2001, 270 pages.

Signé par François Heisbourg et préparé par l'équipe de la Fondation pour la Recherche stratégique (FRS) qu'il dirige, *Hyperterrorisme, la Nouvelle Guerre* est une expertise collective des attentats terroristes de New York. Ces événements, François Heisbourg les place sous le signe d'une triple rupture. Le 11 septembre marque d'abord pour les Américains la découverte de leur vulnérabilité : ce jour-là, il a en effet été porté atteinte, et sans doute de façon durable, à la croyance selon laquelle

(*) Professeur de Science politique à l'Université Lyon III.

leur territoire pouvait être sanctuarisé. Les actes terroristes perpétrés à New York et à Washington, que l'on peut considérer comme les plus importants de l'histoire, représentent en outre une nouveauté en cela qu'ils ont été perpétrés par une organisation terroriste non gouvernementale, animée par une philosophie nihiliste, agissant hors des rationalités habituelles et mettant en œuvre simultanément une multitude de moyens ; en d'autres termes, ces attentats, que F. Heisbourg désigne par l'expression « hyperterrorisme », se distinguent par la conjonction de la destruction de masse rendue possible par l'accès aux technologies (l'équivalent d'une bombe atomique non stratégique) et la nature apocalyptique des organisateurs. Enfin, le 11 septembre marque la véritable fin de la Guerre froide : la solidarité active de la Russie avec les Etats-Unis née à cette occasion, inaugure une véritable recomposition des alliances.

La FRS réussit ici dans un genre qui n'est incontestablement pas facile : loin de constituer un *patchwork*, ce travail à plusieurs mains constitue une réflexion collective qui fait assez bien le tour de la question. Un premier chapitre retrace l'histoire et les logiques du terrorisme religieux : il montre en particulier que les attentats de New York s'intègrent dans une chaîne logique tout à fait rationnelle, à la condition évidemment, d'en mettre à jour les ressorts. Un deuxième chapitre tente de définir l'hyperterrorisme et la rupture stratégique qu'il représente sous l'angle des modes opératoires, mais aussi sous celui de l'usage des images et des symboles. Le troisième chapitre traite de la constitution d'une coalition internationale *ad hoc*, selon une méthode bien différente de ce qui avait été le cas au Kosovo ou durant la guerre du Golfe : il met en particulier l'accent sur les difficultés liées à désignation de l'ennemi, la qualification de « guerre » revenant à accorder aux terroristes une dignité qu'on leur refuse par ailleurs sur le plan du droit humanitaire. Le quatrième chapitre, qui porte sur les opérations militaires et les forces engagées, insiste particulièrement sur le fait que la dimension militaire n'est qu'une des composantes de la riposte, laquelle innove dans l'histoire des conflits en se présentant d'emblée comme « une guerre sans limite » de temps et d'adversaires, qui va à l'encontre de la culture stratégique américaine. Le cinquième chapitre étudie l'impact des attentats sur la stratégie américaine : le 11 septembre a mis fin à la stabilité de la « grande stratégie américaine » et conduit à la formation d'un nouveau concept de « contrôle stratégique » qui, émanant de l'US Air Force, se présente comme une alternative à la stratégie poursuivie jusqu'à présent ; ne reposant pas sur un ennemi ou un scénario particulier, ce concept, qui part du constat selon lequel la nature de la guerre est en passe d'être profondément transformée et de l'idée selon laquelle il est désormais plus important de contrôler le comportement de l'adversaire que de détruire ses forces ou d'occuper son territoire, a pour objectif d'exercer une influence sur les « systèmes » que l'adversaire, y compris un acteur armé non étatique, compte utiliser. Le sixième chapitre s'interroge sur l'existence de nouvelles règles du jeu dans la lutte contre le terrorisme, et en particulier sur l'impact des mesures anti-terroristes sur les démocraties. Le chapitre 7 procède à un tour d'horizon de la recomposition des alliances et de la transformation du paysage géostratégique, en s'arrêtant notamment sur le nouveau partenariat avec la Russie : l'analyse conduit à penser qu'il est vraisemblable que la riposte aura pour effet de renforcer l'anti-américanisme, voire l'anti-occidentalisme dans le monde arabo-musulman, et de favoriser la permanence d'un fanatisme dirigé contre les gouvernements locaux en place et le monde occidental en général. Le dernier chapitre tente de mesurer les effets sur l'Europe et l'Alliance

atlantique du nouvel unilatéralisme américain par lequel, nous dit François Heisbourg, l'Amérique revient en quelque sorte à la pratique qui avait été la sienne durant les 150 premières années de la république américaine, refermant ainsi la parenthèse multilatéraliste ouverte par l'attaque japonaise contre Pearl Harbor.

Cependant, dans cet excellent travail d'expertise, on regrettera deux absences. La première porte sur l'Arabie : il est en effet clair aujourd'hui qu'une grande partie des explications se trouve en Arabie saoudite, ainsi que l'attestent de nombreux indices, de la démission du Prince Turki et de la mise en résidence surveillée de dignitaires religieux à la veille des attentats, jusqu'à la fameuse cassette de Ben Laden et la nationalité des terroristes. Autant on peut comprendre la prudence des gouvernements sur cette question, autant celle d'un organisme indépendant comme la FRS l'est moins. Ne disposerait-elle pas de capacité d'expertise sur l'Arabie ? La question n'est pas secondaire, si l'on veut bien se souvenir que l'alliance entre l'Amérique et la monarchie saoudienne dans la foulée de Yalta avait été l'un des piliers de l'ordre depuis la fin de la guerre. Ce pilier est de toute évidence en crise et le refus du maire de New York d'accepter l'argent saoudien en dit plus long que bien des discours.

Le second regret porte sur le plan méthodologique. On peut s'étonner, alors que l'on ne parle plus que de « crise », de « gestion de crise », de « prévention des crises », que la méthodologie d'analyse des crises internationales telle qu'elle a été en particulier formalisée dans le programme *International Crisis Behaviour* ne soit pas convoquée. Une analyse conduite selon cette procédure montre en effet des similitudes mais également des écarts importants entre la crise du 11 septembre et les quelque 400 crises internationales répertoriées par ce programme destiné précisément à l'expertise.

Jean-Paul Joubert

Pascal BONIFACE, *Les Guerres de demain*, Seuil, Paris, 2001, 216 pages.

Au lendemain du choc physique, psychologique et symbolique causé par les attentats du 11 septembre 2001 à Washington et New York, le spectre de la violence et de son irruption au cœur de « l'Occident » a alimenté les discours et les écrits des spécialistes de la sécurité internationale (8). Dans cette perspective, Pascal Boniface entreprend la recension des risques ou menaces de conflits inter-étatiques ou transnationaux dans le contexte de la mondialisation. Après un chapitre introductif sur la persistance de la guerre au XXI^e siècle, l'auteur, suivant une synthèse personnelle, brosse un tableau des clivages et des antagonismes présents et à venir. A l'intérieur d'un essai adressé au grand public, 37 courts chapitres sont ainsi consacrés chacun à un thème polémologique : terrorisme, guerres de civilisation, guerres de religion, Amérique/Islam, Etats-Unis/*rogue States*, guerres nucléaires, guerres chimiques, guerres bactériologiques, guerres Nord/Sud, guerres démographiques, guerres diasporiques, guerres migratoires, guerres de la faim, guerres du pétrole, guerres de l'eau, guerres de l'environnement, guerres de la drogue, guerres économiques, guerres de l'information, guerres de l'espace, guerres urbaines, guerres de sécession, guerres asy-

(8) Ne s'agissait-il pas de « faire peur » ? Cf. *Troubler et inquiéter. Les discours du désordre international*, n° 19-20 de *Cultures & Conflits*, automne-hiver 1995.

métriques et dissymétriques, guerre Chine/Etats-Unis, guerre Chine-Russie/Etats-Unis, guerre Chine/Russie, guerre Chine/Japon, guerre Japon/Etats-Unis, guerre Inde/Chine, guerre Inde/Pakistan, guerre entre les deux Corée, guerre Grèce/Turquie, guerre entre pays riverains du Golfe arabo-persique, guerre France/Allemagne, éventualité de la menace russe, guerre et football, guerre et tourisme. Dans ce tour d'horizon des configurations intéressant la sécurité et la défense, l'emploi du mot « guerre » est évidemment pris dans un sens le plus souvent métaphorique : il désigne des lignes de confrontation réelles ou potentielles portant sur des enjeux ou des espaces névralgiques.

David Cumin (*)

Pierre MÉLANDRI et Justin VAÏSSE, *L'Empire du milieu. Les Etats-Unis et le monde depuis la fin de la guerre froide*, Odile Jacob, Paris, 2001.

L'empire est-il le fondement de la paix ? Philosophes et théoriciens de l'international se sont bien souvent heurtés à cette interrogation. Depuis l'Antiquité, avec l'empire romain, au XVIII^e siècle, au cours duquel l'abbé de Saint-Pierre a souligné les vertus et avantages du Corps impérial germanique, cette réflexion sur le modèle impérial constitue une forme de *leitmotiv*. Le XX^e siècle n'est pas en reste : à titre d'illustration, on peut citer Raymond Aron, qui consacra le chapitre XXIV de *Paix et guerre entre les nations* à cette modalité d'unification du monde que constitue l'empire (l'auteur demeure d'ailleurs fort sceptique sur son effectivité ainsi que sur ses capacités réelles à éradiquer les politiques de puissance). Dans l'après-Guerre froide, ce fameux concept d'empire bénéficie d'un engouement renouvelé avec la parution de plusieurs ouvrages dont *L'Empire et les nouveaux barbares* de Jean-Christophe Rufin, et celui de Michael Hardt et Antonio Negri, simplement intitulé *Empire*.

D'une rare acuité analytique, l'ouvrage de Pierre Mélandri et de Justin Vaïsse s'inscrit dans cette perspective théorique en appliquant le modèle impérial aux Etats-Unis de l'après-Guerre froide. Il s'agit d'une approche qui rime l'étude classique et historique de la politique étrangère avec une réflexion plus conceptuelle sur l'empire américain. Cinq chapitres composent le livre : les quatre premiers portent sur la succession des politiques depuis la chute du Mur (9), le cinquième explicite véritablement le modèle d'« *Empire du milieu* » défendu par les auteurs. Enfin, un épilogue fait l'état des lieux quant aux diverses doctrines ou positions anti-impériales à l'heure actuelle. En quoi réside la qualité et l'originalité de cette recherche réalisée par ces deux spécialistes de la politique américaine (10) ?

Le premier intérêt de l'ouvrage réside dans sa facture et sa forme. Comprenant une bibliographie assez exhaustive, une chronologie précise des événements politiques depuis la fin de la Guerre froide, ainsi qu'une introduction sur l'évolution et la nature des ressources de la puissance dont bénéficient les Etats-Unis aujourd'hui,

(*) Maître de conférences au CLESID, à l'Université Jean-Moulin (Lyon III).

(9) « Les Etats-Unis dans un monde sans l'URSS » (1989-1993), « La régence » (1993-1995), « Le leadership retrouvé » (1995-1997), « La fin de l'après-Guerre froide » (1997-2001).

(10) Pierre Mélandri est professeur à l'Université Paris III-Sorbonne nouvelle, auteur notamment de *La Politique extérieure américaine de 1945 à nos jours*. Enseignant à l'IEP de Paris, Justin Vaïsse est actuellement chercheur à la Brookings Institution (Washington).

il offre des outils de base, et non des moindres, qui actualisent et approfondissent la réflexion classique sur l'hégémonie américaine (une réflexion dont Joseph Nye avait dans une large mesure donné le ton au début des années 1990).

L'approche historique de la politique étrangère américaine allant de 1989 à aujourd'hui constitue le second apport de cette recherche. Le lecteur trouvera ainsi une mine d'informations tant sur les objectifs stratégiques américains que sur les référents doctrinaux sur lesquels ils reposent, ainsi que sur les procédures décisionnelles sous-jacentes à leurs formulations. La présentation par phases permet de bien saisir les principales inflexions de la politique étrangère américaine : la première élection de Clinton avec le retour des préoccupations internes et économiques après la guerre du Golfe, les accords de Dayton en 1995, les revers de la Maison Blanche en 1997 avec les déboires du *fast track* au Congrès, le fiasco de Kyoto et l'affrontement avec Saddam Hussein. On lira également avec profit le passage sur l'intervention au Kosovo et ses conséquences sur la définition du rôle international américain (pp. 280-310), mais aussi et surtout le bilan de « l'ère Clinton », période qui traduit parfaitement le trouble qu'éprouvent les Américains, partagés entre « *le désir de se désintéresser du monde et leur besoin de s'en préoccuper* » : ce qui favorise un « *leadership à temps partiel* » fondé sur la prétention de donner des ordres à tous et le refus d'assumer les coûts financiers d'une telle fonction (pp. 332 et suiv.). Dans le prolongement de ce bilan, on retiendra surtout l'évolution de la politique américaine du multilatéralisme « *déterminé* » au multilatéralisme « *dégradé* ». Les auteurs ne dégagent pas seulement les causes conjoncturelles et doctrinales inhérentes à ce choix : ils enchâssent celui-ci dans la nature même de la démocratie représentative américaine, à savoir un déterminant à la fois juridique et politique. La méfiance envers le multilatéralisme tire sa force du mécanisme de représentation. Ainsi, « *pour un parlementaire américain, déléguer du pouvoir et consacrer de l'argent à des organisations qu'on ne contrôle pas est fondamentalement contre nature; c'est une taxation sans représentation qui pervertit le principe de base du système politique américain* » (p. 452).

Enfin, le dernier intérêt de l'ouvrage correspond à l'étude de la logique animant la politique étrangère américaine elle-même. Cette logique conduit à la formulation du modèle théorique impérial décrit au chapitre 5, chapitre qui apparaît comme l'un des plus stimulants. Sur quels ressorts s'appuie ce nouvel « *Empire du milieu* » ? Le modèle impérial américain ne correspond à aucun autre dans l'histoire. Les auteurs empruntent uniquement au concept et à l'expérience chinois l'idée de centralité, sans approfondir l'analogie, du seul fait que les structures administratives n'ont rien de comparable (p. 410). Quatre éléments composent alors cet empire : le caractère central des Etats-Unis sur la plupart des dossiers régionaux et mondiaux dans le domaine stratégique (ce qui a pour principale conséquence de transformer Washington en capitale mondiale vers laquelle convergent les principaux groupes de pression, chefs d'Etat et médias); l'importance disproportionnée des déterminants intérieurs sur les affaires internationales (et notamment la tendance vers une prépondérance du Congrès depuis la fin de la Guerre froide, qui étend sa compétence législative à des régions non américaines); l'importance cruciale des relations bilatérales avec les Etats-Unis; l'instrumentalisation et la marginalisation des organisations internationales au profit de pratiques multilatérales dégradées, d'actions unilatérales et la tentation de trouver des réponses américaines à des problèmes internationaux. Pierre Mélandri et Justin Vaïsse finissent par une note toute pessimiste, puisque la viabilité

d'un tel empire leur semble fort sujette à caution du seul fait que ledit modèle ne dispense aucune garantie de retenue et de bienveillance (p. 452). Or, ne sommes-nous pas là au cœur de ce qui fait l'enjeu du modèle impérial censé assurer le bien-être de toutes les populations, quel que soit leur mode de vie et la culture ?

Les principaux griefs que l'on peut émettre au sujet de cet ouvrage résident, d'une part, dans une certaine carence théorique relative aux conceptualisations occidentales ou extra-occidentales de l'empire et, d'autre part, dans une insuffisante interrogation concernant l'applicabilité du schéma impérial à la culture et au régime politique américains. Les auteurs ne s'attardent pas sur la présentation des modèles impériaux romain ou bien chinois dans le but de clarifier la spécificité actuelle des États-Unis. En refusant ce détour théorique, ils ne nous permettent pas d'apprécier la véritable portée opératoire contemporaine du concept d'empire (même si Pierre Mélandri et Justin Vaïsse adoptent une lecture étriquée de ce dernier, réduit à la centralité). En effet, tout empire suppose l'autarcie et l'éradication des affaires internationales, puisqu'il a pour vocation de régner sur tout l'horizon humain et « *d'être seul à être* » (11). Il s'agit de conjuguer l'empire à la civilisation universelle du temps. Il semble que si certains dirigeants politiques adoptent un tel programme ou bien usent dans leur rhétorique de ce référentiel civilisationnel, la réalité de ce début de millénaire n'épouse pas exactement de telles propriétés impériales. De surcroît, l'empire du milieu chinois repose sur une construction symbolique de l'ordre mondial – celui de l'empereur Jia-Yi à la fin du II^e siècle avant Jésus-Christ, qui écarte toute désignation de l'ennemi. Cette construction durera jusqu'au XIX^e siècle : preuve que l'identité impériale peut très bien se passer d'une définition de l'ennemi (12). Sur ce point, la politique étrangère américaine ne relève pas d'un tel modèle impérial, puisque le « centre » américain ne cesse de diffuser des images de l'ennemi dans le but de légitimer ses actions ainsi que sa propre conception du système international. En ce qui concerne le second point critique et l'applicabilité du concept à l'État fédéral américain, il convient de signaler à la suite de Jean Beachler, qu'une incompatibilité de nature apparaît entre démocratie et modèle impérial. L'instauration d'un empire au sens pleinement politique du terme signifie bel et bien un changement de régime. Or, aux États-Unis, la solidité des institutions, la vivacité de la société civile, la puissance des contre-pouvoirs privés ou bien publics, l'humeur anti-impériale elle-même, sur le plan de la culture politique héritée de la naissance de l'État face à la Grande-Bretagne, incitent à relativiser l'application potentielle du concept d'empire (13). La paix par l'empire ne se limite pas à une centralité décisionnelle en matière diplomatique ou internationale. Elle suppose aussi, et c'est là d'ailleurs l'essence de ce modèle, un régime politique qui « refond » l'ensemble de la planète sur la base de sa propre administration. Certes, les États-Unis développent des « *tentations impériales* » au sens où Blandine Kriegel entend les appels à un *imperium*, oubliant la justice fondée sur le droit et la délibération au profit d'une décision qui ne souffre aucune contestation car reflet d'un pouvoir prééminent légitime (14); cette tendance ne conduit cependant pas à une restructuration politique internationale sur la base d'une administration américaine, bref, à la construction d'un régime impérial

(11) Maurice DUVERGER (dir.), *Le Concept d'empire*, PUF, Paris, 1977, p. 122.

(12) Cf. Zaki LAÏDI, *Un monde privé de sens*, Fayard, Paris, 1994, pp. 139-140.

(13) Jean BAECHELER, *Contrepoints et commentaires*, Calmann-Lévy, Paris, 1996, p. 455.

(14) Blandine KRIEDEL, *Philosophie de la république*, Plon, Paris, 1998, pp. 85 et s.

américain qui confondrait son territoire de compétence avec l'ensemble de la société internationale.

Mais ces réserves portant essentiellement sur une conceptualisation trop rapide du modèle impérial n'enlèvent rien à la richesse de cet ouvrage qui, par la précision des renseignements qu'il apporte en matière de récit diplomatique et d'analyse décisionnelle, constitue un apport indéniable à la compréhension de la politique étrangère américaine dans l'après-Guerre froide.

Frédéric Ramel (*)

Thierry GARCIN, *Les Grandes Questions Internationales depuis la chute du Mur de Berlin*, Economica, Paris, 2001, 371 pages.

Thierry Garcin, docteur en science politique et enseignant à l'IEP de Paris, aux Universités Paris I et Paris III, à HEC, au Pôle universitaire Léonard de Vinci et au Centre d'études diplomatiques et stratégiques, est producteur à Radio-France. Il a publié de nombreux ouvrages, en orientant sa réflexion plus particulièrement sur le domaine militaire et la défense, la France et l'Europe, ainsi que l'avenir de l'arme nucléaire. Il a également participé activement à la réflexion concernant l'avènement de l'espace extra-atmosphérique comme nouvel enjeu stratégique et militaire.

Son dernier ouvrage diffère quelque peu de ses derniers travaux : loin de se concentrer sur un seul objet ou un champ d'étude des relations internationales (nucléaire, militaire, spatial, européen), il a pour ambition de dresser un bilan global, pragmatique et pédagogique de l'évolution des relations internationales durant les dix années écoulées depuis la fin constatée de la bipolarité Est-Ouest. Il ne s'agit pas là d'un essai, mais d'un manuel construit pour être consulté de façon « séquentielle et aléatoire », dans le but « d'inventorier les obsolescences et les héritages, les vérités et les utopies, les permanences aussi », afin d'aboutir à une « reformulation dynamique des questions clefs ». Ce livre constitue « un outil de travail » à la fois pédagogique, synthétique et transversal.

Sur un plan théorique, Thierry Garcin situe clairement sa démarche dans le cadre de l'école réaliste des relations internationales, qui lui semble la plus apte à appréhender le monde contemporain. L'évolution du contexte international depuis le 11 septembre, date à laquelle le livre avait déjà été publié, semble confirmer le bien-fondé du choix de ce cadre théorique, un cadre qui se signale par son adaptation et ses apports face à l'évolution imprévue du contexte international depuis 1989, ainsi que l'a exprimé le professeur Jean-Jacques Roche lors du colloque organisé par le Centre Lyonnais d'Etudes de Sécurité Internationale et Défense (CLESID) à l'Université Jean-Moulin le 11 janvier 2002.

D'un point de vue formel, l'ouvrage comporte de nombreuses références bibliographiques variées et récentes ; les nombreuses cartes qui appuient l'analyse sont complétées par des encadrés développant des aspects plus pointus (pays ; points de droit international, d'histoire ; repères géostratégiques...). Plus précisément, Thierry Garcin oriente sa réflexion autour de sept thèmes qui structurent l'ouvrage en autant de parties mêlant tout à la fois les évolutions historiques, les analyses internationales, régionales et nationales et les mises en perspectives. La première partie situe

(*) Maître de conférences à l'Université Lyon III (CLESID).

le cadre de réflexion dans son contexte historique et se concentre sur les bouleversements internationaux de 1989-1991, dont l'auteur dégage les principaux temps forts, centrés principalement sur la chute des régimes communistes à l'Est, avant de s'interroger sur l'accomplissement de leur transition actuelle vers la démocratie et l'économie de marché, sur la réunification de l'Allemagne et sa capacité ou non à dominer à terme le continent, sur la mort de l'URSS, la renaissance de la Russie et sa capacité à redevenir une grande puissance, sur la guerre du Golfe et l'instabilité récurrente du croissant fertile. Les six points suivants de l'ouvrage s'attachent à définir les principales évolutions internationales résultant de ces événements historiques majeurs.

Conséquence directe de l'effondrement du bloc soviétique, l'avènement des Etats-Unis en tant qu'unique superpuissance détenant les attributs classiques de la puissance, attributs qu'ils sont parvenus à développer et renouveler, au niveau de leurs alliances notamment, fait l'objet de la deuxième partie. L'analyse des fondements de la puissance américaine conduit l'auteur à se demander si la puissance économique prime désormais sur la puissance politique et si l'unipolarité de la superpuissance américaine n'est pas en elle-même une source de désordre international. Cette réflexion le conduit à s'interroger sur la pérennité du *leadership* américain, à travers notamment l'analyse contrastée des mandats du Président Clinton en matière de politique étrangère.

La fin de la bipolarité Est-Ouest a permis aux analystes de voir en quoi cette bipolarité avait été un garant de stabilité des relations internationales ; celles-ci sont désormais soumises à différents facteurs majeurs de déstabilisation, facteurs dont l'étude constitue la troisième partie de l'ouvrage. La déstabilisation des relations internationales trouve son origine principale dans la multiplication des conflits identitaires et le désordre institutionnel croissant qu'ils engendrent dans certaines régions du globe, ainsi que dans la montée en puissance de la menace terroriste et son impact sur les opinions publiques, parallèlement à l'accroissement des revendications religieuses dans les luttes de pouvoir et de l'islamisme en particulier. L'auteur n'oublie pas ici d'aborder la question cruciale et pourtant souvent occultée, des migrations et des mouvements de population, qui pose le problème juridique complexe de l'hésitation entre droit du sol et droit du sang, deux droits dont on peut toutefois entrevoir la possible fusion.

La fin de l'opposition entre les deux blocs idéologiques de la Guerre froide a mécaniquement accéléré ou relancé de nombreuses tentatives de recomposition régionale, prometteuses ou avortées, sur l'ensemble des continents. Thierry Garcin en dresse un tableau synthétique. Signe des temps, si sur le plan économique ces tentatives réussissent globalement bien malgré des échecs relatifs en Afrique Noire (SADCC, COMESA) et dans le monde arabe (CCG, UMA), la fragilité de nombreux processus de paix (Afrique du Sud, Israël-Autorité palestinienne) attestent que les tentatives de rapprochement politique sont plus difficiles. L'étude de l'Union européenne est d'ailleurs à ce double titre un cas d'école.

Le cinquième point développé dans l'ouvrage est l'évolution de la défense dans les rapports de force internationaux, une évolution particulièrement marquée dans le domaine de la dissuasion nucléaire : pierre angulaire des relations internationales durant la Guerre froide, la dissuasion nucléaire, dont la centralité est désormais contestée, reste un fondement théorique et stratégique important dans les rapports

internationaux et la multiplication des acteurs nucléaires non occidentaux, particulièrement sur la scène asiatique, pose la question de la faisabilité de son « exportation » dans cette zone à risque. La fin de la bipolarité Est-Ouest pose également le problème de l'avenir de la défense européenne, ainsi que celui de l'évolution du statut international de la France sur les plans militaire et diplomatique : la France peut-elle encore agir de façon effective ? Ne se retranche-t-elle pas trop derrière les organisations internationales ? Ces questions méritent d'être posées.

Les deux dernières parties de l'ouvrage portent sur le rôle et l'évolution des organisations internationales (en tête desquelles se place l'ONU), soumises aux phénomènes contraires de balkanisation et de mondialisation des relations internationales. A quel avenir l'ONU, dont la crise financière peut être interprétée comme le symbole d'une crise plus profonde révélant son incapacité à gérer ces deux tendances lourdes, est-elle promise ?

Ne nous y trompons pas, le but de l'auteur n'est pas d'apporter des réponses ni de procéder à des analyses prospectives. Il s'agit pour lui de reformuler les questions et de fournir des clefs qui permettront de penser le monde issu du contexte géostratégique post-soviétique.

Le résultat est plutôt réussi. De sorte que, loin de subir négativement l'impact des modifications géostratégiques internationales, encore difficilement estimables, provoquées par les attentats du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis, l'ouvrage de Thierry Garcin résiste bien à l'épreuve des faits qui se sont déroulés ces derniers mois. Cela, tout d'abord parce que l'auteur n'y omet pas le fait terroriste, qu'il analyse comme l'un des facteurs de déstabilisation du monde post-communiste et l'une des formes majeures de violence au sein des relations internationales contemporaines (cf. 3^e partie, B), surtout lorsqu'il est lié à l'extrémisme religieux en général, et islamiste en particulier (l'action active du terrorisme islamiste durant les années 1990 est mise en lumière dans la 3^e partie, C). Ensuite, en raison de l'approche réaliste et multiforme des relations internationales choisie par Thierry Garcin : alors que la Guerre froide, fondée sur l'opposition Etats-Unis/URSS phagocytait et cristallisait la quasi-totalité des analyses en relations internationales et stratégiques en s'imposant comme unique grille de lecture, minimisant ou masquant des réalités pourtant profondes de l'évolution des relations internationales durant cette période (comme l'augmentation du nombre de guerres ethniques, de conflits identitaires ou liés à des minorités, notamment en Afrique, qui, analysée dans le cadre de l'opposition Est-Ouest, était l'objet d'une lecture assurément réductrice, voire tronquée, ainsi qu'on peut le constater aujourd'hui), existe le risque de procéder à une analyse uniquement fondée sur la prégnance du terrorisme, sur le choc des civilisations, sur le fondamentalisme religieux en général, et islamiste en particulier, ce qui pourrait phagocyter également l'ensemble des analyses en relations internationales pour les années à venir ; par son approche panoramique, synthétique et historique des dix années de transition qui viennent de s'écouler, le livre de Thierry Garcin permet de garder en mémoire les tendances de fonds qui animent les relations internationales, tout en évitant de faire perdre de vue certains aspects fondamentaux, tout aussi instructifs sur la réalité du monde contemporain que le terrorisme et le fanatisme religieux. Ainsi que l'écrit l'auteur, « *l'arbre de Washington ne doit pas cacher la forêt orientale* » : plus que les attentats terroristes perpétrés aux Etats-Unis contre le World Trade Center à New York et le Pentagone à Washington, c'est peut-être plutôt la région du monde où

les Etats-Unis ont été conduits à intervenir par les événements du 11 septembre 2001, c'est-à-dire, au sens strict, l'Afghanistan, et au sens plus large, l'échiquier asiatique, qui doit faire l'objet, parmi de nombreux autres, d'une plus grande attention. La mise en avant de cela par Thierry Garcin est sans doute l'un des apports principaux de son ouvrage, lequel présente également un intérêt didactique et panoramique indéniable.

Guillaume Godineau (*)

Pascal LOROT (dir.), *Dictionnaire de la mondialisation*, Ellipses, 2001, 496 pages.

Publié en 2001, le *Dictionnaire de la mondialisation* a été rédigé sous la direction de Pascal Lorot, président de l'Institut européen de géoéconomie (IEG) et directeur de la revue trimestrielle *Géoéconomie*.

La réalisation de cet ouvrage trouve son origine dans le constat fait par ses rédacteurs d'une carence majeure : aucun n'ouvrage didactique n'avait à ce jour été consacré en France à la mondialisation, terme à la fois journalistique et médiatique au sens large, notion économique largement répandue et presque galvaudée, concept désormais usité de toutes analyses et études en relations internationales. La plupart du temps liée à des concepts tels que ceux de globalisation, transnationalisation ou internationalisation, la mondialisation reste une notion multiforme difficile à appréhender. Cependant, comme l'affirme à juste titre Pascal Lorot, elle « *est aujourd'hui au cœur de tout les débats* », structure les rapports internationaux et « *conditionne désormais l'organisation sociale et les perspectives de développement* ».

La définition de la mondialisation reste floue et imprécise en raison de la rapidité de son évolution et de la globalité de son action. Il faut voir dans ce terme la manifestation d'une évolution structurelle fondamentale de l'histoire des relations internationales, évolution qui s'est accélérée depuis une dizaine d'années, avec la chute des régimes communistes de l'Est européen et la dislocation de l'Empire soviétique. De nombreuses études ont traité de façon savante du concept de « mondialisation » dans le cadre d'analyses aux problématiques riches mais souvent complexes tant sur la forme que sur le fond. Le *Dictionnaire* tente d'analyser la complexe totalité de ce phénomène d'une façon à la fois rigoureuse, précise, didactique et pédagogique, utile pour le plus grand nombre : rédigé dans « *une perspective d'exhaustivité* » et avec une démarche « *qui ne sacrifie en rien à la rigueur universitaire* », il offre au lecteur une vue globale grâce à plus de 300 entrées abordant l'ensemble des aspects économiques, commerciaux, stratégiques, technologiques, environnementaux, culturels et financiers qui animent ce concept constitutif du monde et des relations internationales du XXI^e siècle.

De « A » comme « Accord de Marrakech » à « Z » comme « Zone franche », le lecteur, qu'il soit étudiant, chercheur, chef d'entreprise, responsable administratif ou simple citoyen en quête de connaissance, pourra trouver une réponse à ses questions. L'ouvrage aborde, dans des articles concis et clairs, des concepts aussi variés que l'intelligence économique, l'éthique, le commerce international, l'interopérabilité, le Mercosur, l'Islam, le Tribunal pénal international, la *Trash Television*, la Pollution atmo-

(*) Allocataire au CLESID.

sphérique ou le Sida. De nombreux pays sont également traités comme l'Italie, le Japon, les Etats-Unis, la France ou la Russie. Les organisations internationales telles la CNUCED, l'ONU, l'OMC, l'OMPI et l'UE sont également l'objet d'analyse. Les pensées de nombreux auteurs comme Fukuyama, Brzezinski, Huntington ou Mac Luhan sont largement retranscrites.

Le défi relevé par Pascal Lorot et son équipe permet, en un seul volume, le décryptage, la compréhension, l'interprétation du phénomène planétaire de la mondialisation. Les atouts avancés par cet ouvrage, qui est un outil de référence en terme de saisie du monde qui nous entoure, résident dans la clarté et la précision des explications fournies. Toutes les caractéristiques fondamentales de nos sociétés sont ainsi « *passées au crible* » via les définitions proposées. Un autre objectif est également atteint : aborder le phénomène complexe de la mondialisation en fournissant les outils nécessaires à sa compréhension, pour mieux appréhender notre monde tel qu'il est aujourd'hui mais aussi afin de bâtir celui de demain.

Guillaume Godineau et Thomas Meszaros ()*

Marie-Claude SMOUTS, *Forêts tropicales, jungle internationale. Les revers d'une écopolitique mondiale*, Presses de Sciences Po, Paris, 2001.

Dans les années 1980, Marie-Claude Smouts envisageait déjà un projet de recherche sur les relations Nord-Sud à partir de la problématique des matières premières. Son choix portait sur un produit de base en particulier : les bois tropicaux. Le tournant de l'histoire avec la fin de la bipolarité obligea l'auteur à délaisser pour un temps cette entreprise, afin d'orienter ses travaux vers la transformation du système international et l'évaluation des nouveaux paradigmes dans la théorie des relations internationales. En 1997, Marie-Claude Smouts revient sur ce dossier et découvre, avec bonheur, les liens ténus qui apparaissent entre la question des bois tropicaux et les principaux enjeux mondiaux relatifs à l'environnement planétaire : biodiversité, effet de serre, droits des populations locales. Bref, ce qui devait constituer une monographie à partir d'un produit de base évolue en une réflexion plus large sur les mécanismes de décision et de régulation du système international concernant les ressources naturelles. *Forêts tropicales, jungle internationale* est le fruit de cinq années de recherches menées auprès d'instances internationales, d'experts forestiers, mais aussi dans certaines régions tropicales (essentiellement l'Amérique latine et l'Afrique). Le résultat semble bien à la hauteur de l'ambition qui est d'« *étudier le fonctionnement de la société mondiale à partir d'un cas concret soulevant la quasi-totalité des questions actuellement débattues dans la discipline* » (p. 49). De ce point de vue, cet ouvrage n'intéressera pas seulement les spécialistes, experts ou même citoyens conscients des fragilités inhérentes aux forêts tropicales. Il s'adresse aussi, et même surtout, aux internationalistes, tant par ses fondamentaux épistémologiques et méthodologiques, que par ses apports relatifs aux jeux d'interaction structurant la société mondiale.

L'esprit qui anime Marie-Claude Smouts s'inscrit dans le prolongement de sa critique des paradigmes anglo-saxons. Considérés comme hermétiques, réducteurs et tournés essentiellement vers la production d'une représentation du monde et non pas

(*) Allocataires CLESID.

vers sa compréhension concrète, ces derniers ne favorisent pas l'intelligibilité de phénomènes pluriels et complexes tels que ceux qui se donnent à voir en matière de forêt tropicale. Accordant sa préférence à des auteurs comme Susan Strange ou bien James Rosenau et surtout à l'École britannique de la Société mondiale, avec John Burton (15), Marie-Claude Smouts se veut avant tout sociologue (p. 52) (16). Elle sort des débats entre néo-réalistes et néo-libéraux, voire entre partisans du choix rationnel et défenseurs de l'intersubjectivité car, « *face aux défis nouveaux que pose l'émergence de la nature comme objet politique international, le débat récurrent sur l'État, la puissance, la souveraineté, les nouveaux acteurs, les institutions, les régimes, qui alimente les colloques de relations internationales depuis des décennies est utile mais insuffisant. Trop abstrait, trop éloigné des logiques concrètes, il permet de parler du monde, non de savoir ce qui s'y passe. La fluidité des jeux, la volatilité des systèmes, la profonde indétermination des acteurs dont parlait déjà Raymond Aron il y a quarante ans, obligent à chercher de nouveaux cadres d'analyse* » (p. 313). Ainsi, Marie-Claude Smouts choisit l'angle de la dynamique internationale afin d'examiner trois objets de recherche : l'émergence de la forêt tropicale comme bien public mondial justifiant l'intervention d'organisations internationales ; la mise en place de régulations et leurs implications à la fois éthiques et politiques dans les pays industrialisés et les pays en développement ; la réception des règles informelles élaborées et les nouvelles articulations entre le local et le global induites par celles-ci (choix de la marchandisation et de la connexion avec le marché, choix de la gestion participative et des nouvelles formes d'action politique). Quelles sont les conclusions auxquelles parvient l'auteur sur la base d'une telle posture sociologique de recherche ?

Trois résultats majeurs se dégagent à la lecture de l'ouvrage. Tout d'abord, la forêt tropicale ne s'est érigée en question politique internationale qu'au début des années 1980 alors que dès 1950, un certain nombre d'experts botanistes signalaient les tendances alarmantes à la déforestation mondiale : la construction de la forêt comme enjeu planétaire et, par là, comme bien public mondial, résulte de l'implication progressive de trois types d'acteurs différents et d'une corrélation qui s'impose de façon saillante auprès des opinions, celle mettant en rapport déforestation et réchauffement climatique. Le deuxième apport de l'ouvrage réside dans la réflexion sur les causes de la déforestation, phénomène qui divise sur le plan de la définition ; Marie-Claude Smouts insiste sur l'enchevêtrement des responsabilités : pauvreté, pression démographique, modèles agricoles, industries, grands travaux, incendies et commerce du bois, dont les acteurs économiques comme les Firmes multinationales asiatiques malaises n'hésitent pas à adopter des méthodes d'exploitation intensives et extensives (p. 192, chapitres 3 et 4). Le troisième apport concerne l'écopolitique elle-même, c'est-à-dire la mise en place d'une protection et d'une gestion multilatérale des forêts impliquant plusieurs acteurs : ici, Marie-Claude Smouts conclut à l'inexistence d'un régime international des forêts du fait de l'absence d'un système mondial d'action collective ; le débat demeure fractionné et n'a pas entraîné l'adoption d'une convention globale sur les forêts, même si émerge un discours normatif qui, fondé sur un référentiel commun entre États et ONG, se trouve renforcé par la

(15) Marie-Claude Smouts renvoie le lecteur à William C. OLSON/A.J.R. GROOM, *International Relations. Then and Now*, Harper Collins, Londres, 1991, pp. 204-221.

(16) Marie-Claude SMOUTS (dir.), *Les Nouvelles Relations internationales. Pratiques et théories*, Presses de Sciences Po, Paris, 1998, pp. 20-22.

circulation des idées et les échanges d'informations dans le secteur forestier observés depuis Rio. La forêt correspond ainsi à un « *patrimoine mondial* » et un « *bien planétaire* » qui exprime une idée d'interdépendance et de solidarité internationales (pp. 316-317). Mais cette écopolitique se heurte à bien des dilemmes. Outre le problème de la protection des forêts avec les enjeux liés à la labellisation et la certification (chapitre 6), le principal « *revers* » de cette écopolitique réside dans sa propriété majeure : le discours en terme de « *bien planétaire* » est certes symbolique mais aussi et surtout stratégique, en cela qu'il cherche à monopoliser le savoir et les mesures sur la forêt tout en excluant du débat les populations locales ; qui plus est, il repose sur des sources hétérogènes (experts individuels, centres de recherche, fonctionnaires internationaux, administrations publiques, industriels, ONG, etc.) ; de surcroît, il s'avère insuffisamment mobilisateur sur le plan politique (les États, notamment les plus puissants, ne considèrent pas les enjeux forestiers comme hiérarchiquement premiers sur leur agenda, pp. 320-321).

A l'issue de son avant-propos, Marie-Claude Smouts émet elle-même des réserves par rapport à son propre ouvrage du seul fait qu'elle a voulu embrasser tant de réalités à la fois. L'un de ses interlocuteurs à qui elle fit part de cet état d'esprit lui répondit : « *il y en aura, c'est inévitable. Ce n'est pas grave, cela ouvrira le débat* ». « Le débat est ouvert », affirme donc l'auteur. Nous n'aurons pas la présomption ici même de vouloir contribuer de manière exhaustive à cette discussion. Nous aimerions plutôt pointer trois aspects qui invitent à un traitement complémentaire, ainsi qu'à une interrogation plus générale sur les choix épistémologiques. Le premier porte sur la réception locale de l'écopolitique : à plusieurs reprises, l'auteur insiste sur la nécessité d'associer les populations vivant elles-mêmes dans ces forêts à la prise de décision, car bien trop souvent, leurs droits sont invoqués mais on parle à leur place. A la page 323, on trouve des éléments très féconds et enrichissants sur le différentiel de perceptions entre ces populations et celles des organisations internationales ou des ONG. Quels sont les travaux menés actuellement en la matière ? Quels sont les apports de l'anthropologie à cet égard ? Quelles procédures de démocratie participative seraient-elle adéquates ? C'est là une série d'interrogations qui renvoie à la démocratisation des relations internationales. Le deuxième aspect relève de la formation de l'écopolitique. Dans l'étude des différentes négociations et conventions, la dimension interne semble écartée. Les différents points de vue « *domestiques* », facteurs conditionnels, selon David Putnam, en matière diplomatique (17), auraient pu mettre en relief la nature du soutien à l'écopolitique. Toujours en ce qui concerne la construction de cette écopolitique, le rôle de la jurisprudence internationale est laissé de côté. Enfin, la question des conflits et de l'appropriation des espaces forestiers par les États demeure dans un *background* plutôt diffus. Le titre de « *jungle internationale* » ne renvoie pas à l'état de nature qui caractérise les interactions inter-étatiques dans le paradigme hobbesien. On le devinait déjà de par les travaux antérieurs de l'auteur. Cependant, est-ce que l'écopolitique ne trouve pas dans les logiques de prédation étatiques et la pugnacité d'une recherche sans cesse renouvelée des ressources de la puissance, sa véritable limite ? Marie-Claude Smouts semble répondre à cette interrogation par l'affirmative à quelques reprises, mais n'accorde pas de développements substantiels à cette réflexion. Cette parcimonie semble direc-

(17) Cf. notamment son article paru dans *International Organization*, vol. 42, été 1988.

tement liée au choix épistémologique de l'auteur quant à son objet. Le recentrage autour de la thématique forestière présente en effet une forme de similitude avec la démarche des historiens de l'École des Annales il y a vingt ans, préférant délaïsser le récit classique et événementiel de « l'histoire-batailles » afin d'accorder plus d'attention à des phénomènes adjacents qui n'impliquent pas les institutions et les pouvoirs. Une telle approche témoigne d'une grande richesse et apporte un éclairage non des moindres à des aspects parfois méconnus de la réalité. Mais pourquoi ne pas insérer compréhension et explication de cet objet au cœur même de ce qui constitue l'un des enjeux majeurs des relations internationales comme l'émergence des conflits ?

Malgré cela, l'ouvrage de Marie-Claude Smouts apparaît comme une référence pour tout politologue qui souhaite s'investir dans l'étude des forêts tropicales. Loin de limiter son apport à l'étude du système forestier mondial, il constitue également une boussole non négligeable dans les « limbes » de la diplomatie verte.

Frédéric Ramel (*)

Josepha LAROCHE, *La Loyauté dans les relations internationales*

Le compte rendu d'un colloque de la Société d'Etudes Internationales de l'AFSP qu'a rédigé Josepha Laroche, professeure à l'Université de Rouen, a des allures de manifeste. Dans sa présentation, l'auteur ne cache d'ailleurs pas son ambition de faire du « loyalisme », contre les tenants du réalisme, le concept central des « nouvelles relations internationales ».

Pour Josepha Laroche, la loyauté, passée du champ moral au champ juridico-politique, serait l'indice du « retournement du monde » annoncé par Marie-Claude Smouts et Bertrand Badie. « *Une certaine culture de l'impunité, écrit-elle, est en train de céder du terrain au profit d'une loyauté qui s'inspire comme fondement normatif de ce que d'aucuns qualifient déjà de société civile internationale.* » Alors que la guerre et la déloyauté caractérisaient les anciennes relations internationales dont rendait compte le réalisme, la loyauté serait l'indice du retournement de la stratégie des acteurs et de l'inversion du système des valeurs, particulièrement visibles dans l'ingérence humanitaire.

On attendait de la lecture du livre une démonstration de cette thèse et en particulier une étude un peu serrée du cercle de l'ingérence, à savoir les ONG humanitaires, qui sont, à bien des égards, les sociétés de charité et les ordres mendiants du nouvel ordre mondial, et mènent, à l'instar des Dominicains de la fin du Moyen Age et des Jésuites à l'aube de la modernité, la croisade des « guerres justes », sans armes, sans violence et sans frontières, travaillant à identifier des besoins universels, à défendre les droits de l'Homme et à identifier l'ennemi défini comme péché, ouvrant la voie à l'intervention du bras séculier. Or, le livre n'aborde pas la question de l'ingérence, pourtant annoncée, sans doute à juste titre, comme particulièrement significative. Dans une veine déjà développée par Vaclav Havel et qui lui avait valu une *standing ovation* devant le Congrès américain, Josepha Laroche confond allégrement un « droit d'ingérence » défini dans le cadre de l'ONU et un « droit d'intervention » dont Serge Sur a tenté d'établir la théorie et qui, non dépourvu de parenté avec les « interventions d'humanité » des puissances coloniales du début du siècle (que Rougier avait

(*) Maître de conférences à l'Université Lyon III (CLESID).

tenté de théoriser), marginalise l'ONU au profit de coalitions *ad hoc* montées par les grandes puissances.

La plupart des communications présentées dans cet ouvrage ne vont pas dans le sens de la thèse avancée. Ainsi, Jean Klein, dans une très remarquable mise au point de la situation de la prolifération nucléaire, tend plutôt à démontrer que la loyauté n'est pas vraiment au centre de la question nucléaire. Quant à Pascal Vennesson, il ne prend pas parti, dans son intéressante étude sur les relations anglo-américaines durant la Seconde Guerre mondiale, sur le problématique retournement du monde. Le manque d'accord est tel que, dans la conclusion du colloque, Guillaume Devin, notant que les progrès de la loyauté seraient plutôt ceux de loyautés multiples et variées, simultanément à l'affaiblissement de la réciprocité, en vient à dire : « *la loyauté fait fortune parce que la réciprocité décline* » ; autrement dit, s'il y a affaiblissement de la réciprocité, il y a nécessairement déclin des règles universelles et cosmopolites au profit d'allégeances variées et de rapports de clientèles. Pour Guillaume Devin, « *deux thèses s'opposent. La première est celle du cercle vertueux de la loyauté. La loyauté est une nécessité structurelle (Josephine Laroche), une conséquence impensée de l'interdépendance croissante des acteurs (Pierre Mazet), elle serait impulsée, donnée en exemple et soumise au contrôle de la Société civile internationale (Philippe Ryfman). En bref la loyauté serait en train de civiliser les relations internationales (Josephine Laroche). (...) La seconde thèse apparaît plus sombre. C'est celle du cercle pervers de la dépendance. Ici la loyauté désignerait des conduites imposées par les plus puissants pour asseoir la légitimité des nouveaux standards de l'ordre international* ».

Le problème est que cette seconde thèse est absente du livre, lequel n'organise pas cette nécessaire confrontation. En lieu et place, il a été choisi d'aborder la loyauté sous l'angle économique. Plusieurs études conduites sur ce versant, dont celle très précise de Jacques Chevallier, tentent de démontrer que sur le plan du marché, le concept de loyauté joue un rôle décisif. Mais n'est-ce pas quelque peu dissoudre la spécificité des relations internationales ? Personne en effet ne conteste que le marché, étudié par les économistes et non par les politistes, ne comporte des règles, celles de l'économie de marché. Mais ces questions ne concernent pas directement la sphère politique. Or précisément, quand la politique intervient dans la sphère économique, ce n'est pas toujours pour faire respecter les règles de la concurrence. Il n'est pas certain par exemple qu'une étude un peu sérieuse des subventions américaines à l'industrie aéronautique ou des subventions massives américaines et européennes à l'industrie agroalimentaire qui affament l'Afrique démontreraient un plus grand respect des règles juridiques et de la loyauté au détriment de la force. Pour les grandes puissances en général et pour l'Amérique en particulier, le libéralisme, c'est surtout bon pour les autres, pour ouvrir les marchés tout en protégeant le sien. On ne peut que regretter à cet égard, l'absence de toute étude du néo-mercantilisme économique.

Le plus intéressant dans cet ouvrage est sans doute l'étude menée sur les origines et l'utilisation du concept de loyauté dans les relations internationales. Armelle Le Bras-Chopard montre que pour Machiavel, la loyauté est une forme de la puissance. Gérard Wormser révèle quant à lui que Raymond Aron a utilisé le concept de loyauté davantage comme un indicateur stratégique (un indice de l'homogénéité du système) que comme un principe normatif. Patrick Lehingue explique, lui, que contrairement à ce que pourrait laisser penser le titre du livre d'Hirschman, le concept de loyauté chez cet auteur est en réalité marginal.

Le livre évite la question, pourtant décisive, de l'unilatéralisme américain qui est une donnée incontournable de toute étude tant soit peu sérieuse des relations internationales. Où est en effet le droit cosmopolite dans un monde où l'hyperpuissance américaine se retire du Protocole de Kyoto, ne reconnaît pas la compétence de la Cour internationale de Justice, refuse de ratifier la convention portant création de la Cour pénale internationale, fait de même avec la prolifération des armes bactériologiques et dénonce les rapports de force au seul motif qu'elle a changé ses engagements concernant le nucléaire, afin de pouvoir placer des armes dans l'espace contrairement à toutes les règles acceptées et signées ? Le 11 septembre n'indique-t-il pas que la « société civile internationale » parée de toutes les vertus peut être aussi violente que l'étaient les États, ces monstres froids, comme les qualifiaient Raymond Aron ? La loyauté consisterait-elle à répondre aux crimes de Ben Laden, par la loi du talion, l'apologie de la torture, les tribunaux militaires et le mépris pour les Conventions de Genève et le droit humanitaire ?

Les propos de Josépha Laroche sont sans doute animés des meilleures intentions morales mais ils ne résistent pas à l'épreuve des faits. Au mieux ils expriment les illusions, la naïveté et les espoirs qui ont caractérisé les dix ans qui nous séparent de l'effondrement de l'Union soviétique. Comme le constatait avec pessimisme Pierre Hassner à l'IHEDN : « *on a l'impression qu'une fenêtre se ferme pour les droits de l'Homme et l'humanitaire. Le retour à des actions militaires dures, punitives et sans pitié semble sensible* ». Dans le domaine des Relations internationales, il n'y a malheureusement pas de « retournement du monde » : les vieilles règles de la politique sont hélas toujours en vigueur. Qu'il soit urgent d'en changer, que ce soit là un impératif catégorique de la raison pratique, c'est sans doute une conviction, une utopie nécessaire pour reprendre Carr, que nous partageons bien volontiers avec Josepha Laroche.

Jean-Paul Joubert ()*

Pierre MANENT, *Cours familial de philosophie politique, L'Esprit de la Cité, Paris, 2001.*

Comment nous orienter dans le monde social et politique aujourd'hui ? Telle est la question que pose Pierre Manent, selon lequel la philosophie politique est à même de nous aider dans cette quête. Dans son ouvrage issu de son cours « Grands Enjeux », professé à l'Institut d'études politiques de Paris, l'auteur propose un tableau raisonné du monde actuel, reprenant non pas le détail des événements d'actualité, mais « *les articulations principales selon lesquelles notre monde s'ordonne et se meut* ». Il enracine ainsi sa pensée dans une réflexion sur le siècle écoulé et sur les guerres et les totalitarismes qui en ont occupé une si grande part.

Nos sociétés reconnaissent deux autorités : la première, théorique, est celle de la science ; la seconde, pratique, est celle de la liberté. C'est à travers cette confrontation que peut se saisir la démocratie moderne : la science incarne l'espace public, rationnel, homogène, fondé sur le droit, en particulier les droits de l'Homme, alors que la liberté illustre le domaine privé, hétérogène. Pierre Manent l'annonce dès son introduction, la démocratie moderne se fonde sur la séparation. Dans sa première

(*) Professeur de Science politique à l'Université Lyon III.

partie, « l'organisation des séparations », l'auteur définit la démocratie, qui, par nature est le régime des séparations, en cela qu'elle a séparé les professions dans la division du travail, l'Eglise et l'Etat, la société civile et l'Etat, la science et la vie, les représentants et les représentés, et introduit une séparation à l'intérieur des pouvoirs. « *A ce long travail de divorce, qui fait des êtres déliés de toutes les attaches, anxieux de créer leur vie à la force de leur volonté est donné le nom de liberté.* »

La trame de réflexion de Pierre Manent s'attache à comprendre le fait démocratique avec comme ligne de fond les oppositions mais aussi la cohésion qui la caractérisent. L'humanitaire paraît ainsi un vecteur de cette cohésion qui permet à nos sociétés leur unité avec comme principe le droit et la morale. Second fait unificateur, l'égalité qui, comme englobante, s'est développée au sein même de la démocratie comme une composante essentielle.

Il est nécessaire de mettre en relation, outre le mouvement de l'égalité, la question des formes politiques au sein de l'analyse du fait démocratique, car celui-ci s'accompagne nécessairement du fait national. Le discrédit dont fait l'objet cette forme politique se comprend à partir des deux guerres mondiales qui se sont déroulées au XX^e siècle. Pierre Manent dans cette analyse dresse un tableau des formes politiques, dans lequel il esquisse « *une relation dynamique déterminante pour l'histoire de l'Europe, à savoir la relation entre la cité, l'empire et l'Eglise, qui a trouvé sa solution dans la nation* ». Dans le chapitre « la nation : le travail de la démocratie », traitant de la forme « nation », l'auteur décrit ce phénomène, puis discute de l'ouvrage du sociologue Ernest Gellner (18), qui présente une thèse intéressante sur le sens social de la nation. Dans la continuité de cette réflexion, Pierre Manent met en exergue la relation entre nation et démocratie, qui pose un problème de sociologie historique, mais aussi un problème spirituel : grâce à la forme « nation », le désir humain naturel de se « gouverner soi-même », qui jusque-là n'avait pu trouver « *sa satisfaction que dans la forme-cité – morphologie politique qui ne peut embrasser qu'un petit nombre de citoyens –*, ce désir humain peut maintenant s'accomplir pour des dizaines, voire des centaines de millions de citoyens. C'est seulement grâce au régime représentatif et à la forme-nation que la démocratie put être réalisée dans de grands Etats ».

C'est dans cette perspective que Pierre Manent développe la problématique de « l'Europe et l'avenir de la nation », qui introduit les thèmes suivants : « les guerres au XX^e siècle », « la puissance de l'échange » et « déclarer les droits de l'Homme ».

A partir de la fin du XIX^e siècle, le nationalisme, fondé essentiellement sur la langue et la naissance, devient l'ennemi même de la démocratie. Selon l'auteur, le déchaînement des nationalismes durant le XX^e siècle a poussé à mettre derrière nous le nationalisme, à « *en couper les racines en abolissant progressivement la forme nationale, en la dépassant, en fondant les nations européennes dans un corps politique nouveau, la Communauté européenne, ou l'Union européenne* ». Le débat oppose ceux qui voient avec une certaine appréhension la privation du *self-government*, et ceux qui voient dans le fait national, en particulier dans la souveraineté nationale, le dernier obstacle à l'épanouissement définitif de la démocratie européenne.

L'auteur énumère un certain nombre de faits concernant la construction européenne, qui sont autant de problèmes à résoudre. L'Europe n'est pas principalement

(18) Ernest Gellner s'est particulièrement intéressé à la sociologie de l'homogénéisation sociale dans son ouvrage, *Nations et Nationalismes*.

géographique : il est nécessaire de déterminer ses frontières non seulement physiques, mais aussi spirituelles (en l'occurrence avec l'Est et le Sud-Est). De même, il lui faudra définir sa relation avec les Etats-Unis. Pour Pierre Manent, « *le rêve de sortir du politique par l'Europe restera un rêve. Selon qu'elle affrontera bien ou mal la nécessité du choix politique elle réussira, c'est-à-dire elle deviendra un corps politique nouveau, avec des limites territoriales et une physionomie spirituelle, ou elle échouera. Mais si elle échoue trop souvent, trop longtemps, dans le domaine politique, il n'est pas sûr qu'elle pourra survivre comme communauté économique et monétaire* ».

Même si, comme il est noté, il est encore trop tôt pour tirer des conclusions directes des attentats du 11 septembre 2001 à New York et à Washington, Pierre Manent propose une analyse approfondie des rapports entretenus entre les Etats-Unis et les autres Etats. La question de l'« unilatéralisme » américain est ainsi traitée, de même que l'idée controversée selon laquelle les Etats-Unis constituent un « empire » en expansion.

La partie consacrée aux guerres du XX^e siècle souligne l'importance des philosophies de l'histoire, ou simplement des représentations de l'histoire du XIX^e siècle, qui, saint-simoniennes, libérales ou marxistes, décrivent une humanité progressant nécessairement de l'âge de la guerre vers celui du commerce et de l'industrie (19). Comme le précise Pierre Manent, « *les guerres hyperboliques du XX^e siècle n'ont pas détruit cette confiance dans les effets pacificateurs du commerce ; elles ont au contraire suscité des efforts renouvelés pour garantir la liberté et accroître le rôle des échanges commerciaux* ». Dans le contexte de globalisation, économique, culturelle (avec l'anglais comme langue internationale), communicationnelle (Internet), les droits de l'Homme occupent une place fondamentale. L'après-Deuxième Guerre mondiale voit émerger au premier plan l'idée d'humanitaire avec une force inédite (création de l'Organisation des Nations Unies, élaboration de la notion de crime contre l'humanité, Déclaration universelle des droits de l'Homme...). L'auteur s'interroge donc sur les droits de l'Homme : référence politique et morale commune en Occident, principe d'homogénéité pour certains, logique unifiante pour Claude Lefort (20) et logique individualisante pour Marx (21), la question des droits de l'Homme est centrale. Pierre Manent développe ainsi l'inspiration de Tocqueville, « *l'homme démocratique n'accepte de se lier que s'il est sûr de le faire absolument librement. Il faut donc qu'il se délie d'abord complètement avant de – et afin de – pouvoir se lier légitimement. Même quand son propos est de se lier, son premier mouvement est de se délier. Telle est l'ambivalence qui travaille notre âme sous le règne des droits de l'homme* ».

Le traitement du communisme, défini comme « idéocratie », ou plus simplement régime idéologique, se propose d'être une tentative de compréhension du phénomène idéologique, du totalitarisme, une interprétation du projet communiste de création de l'homme par l'homme.

Dans une partie consacrée à l'étude des totalitarismes, l'auteur se demande : « *Existe-t-il un mystère nazi ?* » Il se propose ici d'étudier un phénomène politique,

(19) Cette idée s'inscrit en droite ligne dans la pensée de Montesquieu, lequel, dès la première moitié du XVIII^e siècle, a conféré, dans son célèbre ouvrage *De l'Esprit des lois*, au développement du commerce, un sens politique et moral de première importance : « *le commerce ne fait qu'un avec la modernité, il substitue la logique de l'échange égal et pacifique à la logique du commandement inégal et potentiellement guerrier* ».

(20) Cf. Claude LEFORT, *L'Invention démocratique*, Fayard, Paris, 1981.

(21) Karl MARX, *La Question juive*, Aubier, Paris, 1971 (trad. M. Simon).

dont le propos est purement scientifique et ne fait pas appel au « *devoir de mémoire* », aussi légitime soit-il. Cette interrogation, titre d'un article de Raymond Aron (22), reprend la question posée par le politologue à la fin de sa vie et inaugure une véritable investigation sur ce moment de l'histoire du XX^e siècle.

Face à « *l'empire du droit* » – illusion qui tente notre paresse, qui voudrait être le seul régulateur de la vie sociale –, face à « *l'empire de la morale* » – qui incarne « *une espérance métapolitique ou post-politique* », l'ordre nouveau d'une humanité unifiée –, face à l'empire du commerce et à son développement, le politique semble en danger. En effet, ces trois empires promettent, chacun dans leur registre, la sortie du politique, et affirment « *la promesse d'un monde nouveau. Ce monde nouveau, complet, liant idéalisme et réalisme, avec de quoi satisfaire l'esprit, l'âme et le corps, mais un monde résolument sans politique* ». En réalité, la politique n'est déjà plus qu'un instrument au service de ces trois grandes instances non politiques.

Pierre Manent, dans « *la condition politique de l'homme* », dernier chapitre de son ouvrage, conclut par une réflexion sur la politique. Cette conclusion n'est pas le terme de l'investigation mais une formidable ouverture sur ce qui reste à faire, à penser. « *La promesse de progrès moral contenue dans la sensibilité humanitaire contemporaine restera stérile si nous ne savons pas dessiner le cadre politique dans lequel elle pourra produire des effets réels et durables. Il n'y aura d'ordre nouveau que si nous acceptons résolument les contraintes de l'ordre ancien, c'est-à-dire de notre condition politique. Et ces contraintes comportent à leur tour une promesse, celle d'accomplir l'humanité de l'homme sans illusion, mais dans la vérité de sa nature politique.* »

Ce *Cours familier de philosophie politique* est un ouvrage de référence pour qui veut saisir la réalité du monde politique qui nous entoure. Les idées d'homogénéité et d'hétérogénéité, la séparation des organisations qui régissent nos sociétés permettent l'analyse de la démocratie moderne. A travers son étude, la compréhension des relations internationales, essentielle à cette orientation politique et sociale dans le monde actuel, occupe une place centrale. Le monde est lui-même soumis à cette séparation entre homogène et hétérogène. Comme le note Pierre Manent, les crises internationales, celles qui ont eu lieu comme celles à venir, sont issues de cette opposition qui caractérise nos sociétés. De plus, l'enjeu humanitaire que met en exergue l'auteur au cours de son travail, demeure essentiel dans toute forme de réflexion portant sur les relations internationales. La principale source d'inquiétude pourrait venir de la démocratie elle-même, comme ce fut le cas déjà avec le nazisme. Comprendre la démocratie, c'est déjà ouvrir une porte sur l'avenir même de nos sociétés. Là se trouve l'objectif de Pierre Manent. Outre la référence que constitue cet ouvrage en tant que « *manuel* » de philosophie politique, les analyses successives qui le composent comportent de nombreuses indications et précisions historiques, qui permettent de mieux saisir les enjeux développés.

Dans le contexte actuel de tensions internationales, entre unité du monde, « *science* » pourrait-on dire, et pluralité du monde, caractérisée par une volonté de liberté toujours croissante, la démocratie, incarnée par les droits de l'Homme,

(22) Raymond ARON, « *Existe-t-il un mystère nazi ?* », *Commentaire*, n° 7, automne 1979.

semble être à la fois la solution mais aussi un risque. On peut alors se poser la question : la démocratie ne serait-elle pas en danger ?

Thomas Meszaros (*)

PUBLICATIONS HELVÉTIQUES

PAR

CÉDRIC DUPONT (**) (***)

L'actualité éditoriale de la Suisse dans le domaine des relations internationales durant l'année 2001 se caractérise, comme par le passé, par sa grande délocalisation, la majorité des chercheurs publiant leurs travaux à l'extérieur des frontières nationales. Comme pour les années précédentes, notre notice bibliographique s'efforce de présenter cette internationalisation des travaux effectués en Suisse, en ne s'axant pas sur le critère de sélection de la langue. L'accent est mis sur les travaux adoptant une perspective de Science politique, cette discipline étant en Suisse, comme aux Etats-Unis, considérée comme la discipline dominante dans l'étude des relations internationales. La notice aborde cette année les travaux sous quatre groupes principaux : la Suisse et l'Union européenne ; les questions de sécurité internationale ; la coopération et négociation internationale en matière d'environnement ; les problèmes de gouvernance face à la mondialisation.

La Suisse et l'Union européenne : relations et perspectives comparatives

Par rapport aux deux années précédentes (Dupont, 2000 et 2001), les travaux qui mettent l'accent sur la politique étrangère suisse ont été moins nombreux en 2001. Ils se sont essentiellement concentrés sur les relations entre la Suisse et l'Union européenne, en particulier du point de vue des négociations internationales et de l'adéquation entre contraintes internes et exigences externes. Dans cette perspective, il convient de souligner l'étude synthétique de Cédric Dupont et Pascal Sciarini (2001), qui retrace cinquante ans de relations entre la Suisse et l'Union européenne. Selon ces auteurs, la Suisse a toujours cherché à se fiancer à ses voisins communautaires sans jamais toutefois s'engager dans la voie du mariage. La raison de cette solution « médiane » est à rechercher à l'interne mais également à l'externe, l'influence respective de ces deux facteurs variant au cours des cinquante dernières années. Dupont et Sciarini montrent combien les différents gouvernements helvétiques ont progressivement perdu l'esprit d'initiative qui les caractérisa en matière de politique européenne dans les années cinquante et soixante, pour se laisser figer dans une ligne privilégiant le *statu quo* du libre-échange limité aux produits industriels. Lorsque l'histoire européenne s'est « accélérée » dans les années quatre-vingt, le gouvernement helvétique n'a pas réussi à s'extraire de son carcan politique, ce qui se traduit actuellement par une non-participation à l'Espace économique européen, et un gel de la

(*) Allocataire CLESID.

(**) Professeur adjoint de Science politique à l'Institut universitaire de hautes études internationales de Genève.

(***) Cette notice bibliographique a grandement bénéficié de l'assistance documentaire d'Hilde Engelen, doctorante et assistante de recherche à l'Institut universitaire de hautes études internationales de Genève.